La mafia sur le chemin des déchets suisses

TESSIN L'élimination illégale des détritus dans des conditions dangereuses empoisonne l'Italie. Première exportatrice d'ordures urbaines vers la Péninsule, la Suisse pourrait faire partie du problème

Une usine d'incinération de déchets dans le canton de Lucerne. La Suisse en exporte beaucoup vers l'Italie. *(URS FLUEELER/KEYSTONE)*

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT, LUGANO

En Italie voisine, le nombre d'infractions environnementales liées au recyclage illégal des déchets frôlait les 8000 en 2018. C'est ce que montre le rapport 2019 de l'association environnementale italienne Legambiente. Les déchets – toxiques ou non, ferreux, électriques et électroniques, boues industrielles, débris de bâtiments, plastique ou encore papier – y sont déviés et éliminés de toutes sortes de façons. Abandonnés dans une carrière, une forêt, un bassin d'eau, incendiés ou simplement enterrés.

«Des déchets dangereux peuvent être mélangés avec d'autres matières, explique Enrico Fontana, un des responsables nationaux de Legambiente. Pour être réutilisés ou revendus, pour être frauduleusement classés non toxiques ou pour être exportés vers des pays où il n'existe pas d'infrastructure adaptée pour les éliminer ou les revaloriser. De sorte que des matériaux qui pourraient être recyclés deviennent des poisons pour l'environnement.» Greenpeace Italie a récemment dénoncé l'envoi illicite de 1300 tonnes de matières plastiques en Malaisie au cours des neuf premiers mois de 2019, où elles demeurent non traitées.

Plus important exportateur de déchets urbains vers l'Italie, la Suisse en exporte quelque 70000 tonnes par an, selon l'Institut supérieur de recherche et de protection de l'environnement (ISPRA) italien. Essentiellement du plastique, du verre et des vêtements usagés mais aussi des débris de construction, des pneus, du bois ou encore des câbles usagés – pour n'en citer que quelques-uns.

De fausses confirmations écrites

Or, le risque est «très élevé» qu'une part d'entre eux se retrouve dans le circuit illégal en Italie, soutient Enrico Fontana. «La valeur économique de ce trafic géré par le crime organisé – désormais considéré parmi les plus lucratifs du monde – est telle que rien ne peut être exclu.» Les producteurs de déchets se font escroquer plus ou moins en connaissance de cause, explique Enrico Fontana. «Ce qui est courant, c'est qu'un intermédiaire propose à un producteur de déchets des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché légal. Ce dernier reçoit la confirmation écrite que ses déchets ont été reçus et traités. Sur le papier, tout est en ordre, mais pas dans les faits.» C'est ce que 459 enquêtes liées au trafic des déchets, menées par la police italienne entre 2002 et 2019, ont montré.

Le mouvement transfrontalier de déchets est réglementé au niveau international. En Suisse, l'autorité compétente pour autoriser leur exportation est l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Seuls les déchets «dangereux» (qui présentent un danger pour la santé humaine et l'environnement: chimiques, médicaux, acides, huiles) nécessitent une autorisation. «L'OFEV connaît la destination finale de ces déchets et contrôle la compatibilité du traitement prévu avec les normes environnementales suisses», affirme Martin Luther, suppléant du chef de section déchets industriels à l'OFEV.

> «Des matériaux qui pourraient être recyclés deviennent des poisons pour l'environnement»
>
> ENRICO FONTANA, UN DES RESPONSABLES NATIONAUX DE LEGAMBIENTE

L'Administration fédérale des douanes (AFD) s'assure que les déchets dangereux sont annoncés comme tels et accompagnés des autorisations requises, indique Donatella Del Vecchio, sa porte-parole. «En cas d'exportation non conforme, il revient au canton de domicile de l'exportateur de poursuivre les infractions en matière d'éco-criminalité.» Quant aux déchets jugés non dangereux, comme le plastique, le verre ou le papier, ils doivent être déclarés à la douane comme déchets, précise-t-elle.

Des contrôles difficiles

Journaliste à la RSI, spécialiste de la thématique des déchets, Paolo Bertossa fait cependant valoir que des milliers de camions traversent la frontière chaque jour. «Les douaniers ne peuvent pas les contrôler tous. Un camion qui déclare transporter du bois usé contient peut-être autre chose.» Il rappelle qu'il y a quelques semaines, Alessandra Dolci, procureure de la République et cheffe de la division anti-mafia du district de Milan, soutenait sur les ondes de la RSI qu'il était «très probable» qu'il y ait infiltration de la mafia en Suisse.

Y compris dans ses poubelles? C'est bien possible. En mars 2019, dans le cadre d'une enquête italienne sur le trafic mafieux des déchets, deux intermédiaires tessinois étaient cités. En mars, dans une autre importante enquête italienne sur le thème – lancée après que 16000 mètres cubes de plastique avaient brûlé illégalement en banlieue de Milan – un homme d'affaires italien résidant au Tessin était également arrêté. Ce dernier offrait des prix particulièrement «compétitifs» aux entreprises locales de collecte de déchets.

EN BREF

Sommaruga veut maintenir le seuil du glyphosate

La ministre du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Simonetta Sommaruga, veut maintenir la limite légale de 0,1 microgramme de glyphosate par litre d'eau potable. Son ministère a confirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation pour ce pesticide, écrit le *SonntagsBlick*. Cette valeur maximale s'applique également aux autres pesticides. En principe, aucune substance présente dans l'eau potable ne pourra dépasser ce seuil. La conseillère fédérale socialiste prend le contre-pied de la démocrate-chrétienne Doris Leuthard, qui l'avait précédée à la tête du département et qui souhaitait relever le seuil du glyphosate notamment. ATS

Un agent russe arrêté et condamné en Suisse

La Suisse a arrêté un agent russe sur son territoire et l'a condamné pour espionnage en janvier. Inconnue jusqu'ici, l'affaire reste mystérieuse même après la condamnation, écrit la *SonntagsZeitung* qui a mené une enquête. L'agent aurait traversé la Suisse l'été dernier à bord d'une Range Rover, transportant un drone et six téléphones portables. Sa mission était de poursuivre les dissidents ou oligarques russes tombés en disgrâce. ATS

Des médecins rétribués pour leur choix

L'entreprise américaine de technologie médicale Nevro promettait aux médecins suisses certains remboursements s'ils utilisaient avec succès ses produits sur leurs patients. Le *SonntagsBlick*, qui révèle l'affaire, s'appuie sur un contrat qu'elle a pu se procurer. La société active dans le traitement des douleurs chroniques a versé aux médecins suisses 10 000 francs de récompense pour chaque implant Nevro placé sous la peau des patients. Ainsi, celui qui place pour 800 000 francs de stimulateurs de cette marque dans le dos d'un patient reçoit 160 000 francs en échange. En d'autres termes, il se voit récompensé d'avoir choisi la procédure la plus coûteuse. Cet échange de bons procédés serait désormais terminé. ATS

Des températures printanières

En montagne comme en plaine, la météo de ce week-end fut printanière en Suisse. Certains endroits ont même connu des températures qui n'avaient plus été atteintes depuis près de soixante ans à la mi-février. Meteonews a ainsi mesuré jusqu'à 21,2 degrés à Delémont. En altitude, le mercure a montré 18,4 degrés à Château-d'Oex (958 m), dans les Préalpes vaudoises et encore 18 degrés à Adelboden (1350 m), dans l'Oberland bernois. ATS

Les lobbyistes bannis des commissions

BERNE L'initiative du sénateur valaisan Beat Rieder, qui veut interdire que les membres fraîchement élus des commissions acceptent des mandats rémunérés, fait son chemin sous la Coupole

MICHEL GUILLAUME
@mfguillaume

C'est une petite révolution qui s'amorce. Ce vendredi 14 février, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a donné suite à une intervention parlementaire du conseiller aux Etats Beat Rieder (PDC/VS). Celui-ci veut interdire aux membres des commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés de plus de 5000 francs, mais il a prévu des exceptions. Ne seront pas concernés les mandats de l'élu qui entrent dans le cadre de son activité professionnelle et ceux qu'il exerçait avant de siéger dans la commission concernée.

Le problème des élus sollicités – pour ne pas dire «achetés» – par les lobbies est connu depuis longtemps, notamment dans la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS). Ainsi, en décembre dernier, à peine Damian Müller (PLR/LU) a-t-il été nommé par son groupe pour siéger dans cette commission du Conseil des Etats pour la nouvelle législature qu'il a engrangé trois mandats plutôt lucratifs. Il participera au groupe de réflexion de la caisse maladie Groupe Mutuel, au conseil de consultation du comparateur de primes Comparis.ch et au *sounding board* de l'association des médecins FMH. Ce qui devrait lui rapporter quelque 20 000 francs pour une dizaine de séances par année.

«Dans la bonne direction»

A une forte majorité de 15 voix contre 6, la CIP du Conseil national a estimé que «cette forme de shopping parlementaire peut entraîner une composition déséquilibrée dans certaines commissions». Elle veut donc éviter qu'à l'avenir des groupes d'intérêts ne recrutent de manière ciblée leurs membres. Après cette décision, la CIP du Conseil des Etats reprend le dossier en main. Elle opérera probablement une procédure de consultation avant d'élaborer un projet de loi dans les deux ans. «C'est une décision qui va dans la bonne direction, mais ce n'est pas non plus la solution miracle, car cette initiative sera difficile à mettre en œuvre. Il ne sera pas évident de définir quand il y aura un conflit d'intérêts pour un élu», commente prudemment Philippe Nantermod (PLR/VS). Celui-ci a pris la place d'Ignazio Cassis au sein de la CSSS du Conseil national. Peu après, il a été sollicité par Groupe Mutuel, mais a renoncé à siéger au sein de son groupe de réflexion après avoir été très critiqué par Pierre-Yves Maillard (PS/VD) lors d'une émission de la RTS. Aujourd'hui, il participe au groupe de consultation de Comparis.ch, mais sans toucher les 2000 francs «d'indemnité» prévus pour une séance d'un jour.

«Il est vrai que les lobbies ont, par le passé, exagéré dans le recrutement des membres des commissions de santé», admet le responsable des affaires publiques de Comparis.ch, Felix Schneuwly. «De notre côté, nous cherchons des élus critiques pour échanger dans notre groupe de consultation, et non pas des facteurs qui déposeraient pour nous des interventions en commission», tient-il pourtant à préciser.